Acquired for the
John Carter Brown Library
through the
Lawrence C. Wroth Fund

40639 Estaing, Charles Henri
13,578
OXMPXX
ff

DISCOURS

De M. le Comte d'ESTAING, au Conseil du Cap.

Le sept Mai mil sept cens soixante-quatre.

MESSIEURS,

L'honneur peu desiré que le Roi m'a fait en me confiant le Gouvernement d'une Colonie aussi importante que celle de Saint Domingue, commencera à paroître un bonheur à mes yeux, dès l'instant qu'il en sera un réel pour le Public & pour vous.

La lecture des Lettres-patentes que vous avez enregistrées, & ma réponponse aux Deputés que vous m'avez envoyés, vous ont sans doute fait remarquer avec joie, Messieurs, que Sa Majesté m'a honoré du caractére representatif de sa Personne Sacrée. Ce titre auguste uniquement accordé jusqu'à ce jour aux Vices-Rois & aux Ambassadeurs, est une nouvelle decoration flatteuse pour votre Colonie. Cette

RPJCB

marque de la confiance de Sa Majesté m'est d'autant plus précieuse, qu'elle me mettra à portée d'être encore plus utile. La Lettre du Roi que je vais avoir l'honneur de vous remettre pour que vous ayez à l'enregistrer, vous fera connoître plus particuliérement une partie de l'étendue de mes pouvoirs.

Sa Majesté, Messieurs, veut être obéïe; je me promets à moi-même que vous m'estimez assez pour croire qu'elle le sera. Exécuteur invariable de ses ordres, le Roi a daigné me rendre en même-tems l'organe de sa bonté. C'est cette même bonté qui vous a interdit la prétention abusive de lui faire des remontrances. Egarés par un titre pompeux, cette nouveauté dangereuse pour vous, auroit pû vous faire tomber dans le malheur irréparable d'encourir tout le poids de son indignation.

Au même instant que Sa Majesté vous sauve d'un précipice dans lequel on vous entraînoit peut-être, Elle daigne condescendre en partie à vos vues, & traite avec une distinction singuliére la plus considérable de ses Colonies.

Le Roi l'a fait, Messieurs, en me nommant. Il me seroit, je crois, pardonnable d'observer que le puissant motif de faire le bien & de prouver mon zele pour sa Majesté, ont été les raisons

uniques qui ont pû m'engager à accepter le fardeau d'une pareille administration. Je fixerois trop long-tems vos yeux sur ce qui m'est personnel, si je vous disois, Messieurs, que les besoins, les convenances, ni les circonstances particulières ne m'ont pas attiré parmi vous; mais ce que je ne puis trop vous répéter, & ce que vous ne cesserez pas sans doute d'observer, c'est la faveur inusitée que Sa Majesté a faite à S. Domingue, en décorant son Gouverneur, Lieutenant Général, des plus respectables de tous ses titres.

Devenu en cette qualité Président honoraire des deux Conseils de S. Domingue, un de mes devoirs les plus flatteurs, sera celui d'agir comme le premier des Conseillers qui le composent. Votre prompte obéïssance aux ordres du Roi, vous assurera toujours, Messieurs, du plaisir avec lequel j'écouterai ensuite vos observations.

J'examinerai sans amertume les motifs de vos débats; je protégerai avec joie la liberté de vos opinions, & je ferai parvenir vos objections utiles sans aucun obstacle, & par une voie alors légitime, jusqu'au pied du Trône de Sa Majesté.

Interprétes des Loix, dépositaires de la Justice, & revêtus par la seule

volonté du Monarque, de la partie de son autorité qui décide de la fortune de ses Sujets, vous méritez la haute considération qu'inspire la Magistrature. C'est en affermissant le pouvoir que vous tenez uniquement de la bonté de Sa Majesté, que je croirai le servir. Craignez cependant, Messieurs, de l'affoiblir en voulant l'étendre. Des Juges Citoyens & colons qui abandonnent gratuitement leurs affaires domestiques pour s'occuper de celles de leurs compatriotes, ont le droit heureux de tout attendre de la protection du Prince & de la reconnoissance générale. Ils sont d'autant plus respectables, qu'en se renfermant dans les bornes de leurs emplois, ils en estiment assez les fonctions, pour ne pas pretendre à davantage. Ils sont d'autant plus puissans qu'ils donnent l'éxemple nécessaire de l'obeïssance sans murmure & du zèle dépouillé d'intérêt & de vaines prétentions.

J'espére qu'on vous verra, Messieurs, concourir au succès de mon administration; vous en recueillerez avec moi l'honneur; vous ferez plus, vous en goûterez un jour les fruits. Des irrégularités momentanées n'ont pas empêché la prévoyance de Sa Majesté, de vous préparer un état plus fixe, &

des dédommagemens mérités par vos soins. Elle veut en même-tems assurer une justice permanente à ses Sujets & par-là plus active. Sa Majesté m'a chargé de m'occuper d'un objet aussi intéressant. Il m'est permis de vous communiquer ses vues, de vous consulter & de faire parvenir vos desirs jusqu'à la Cour.

Quels reproches n'auriez-vous point à vous faire, si votre conduite vous privoit d'un témoignage aussi éclatant de la satisfaction du Roi ? Et quels comptes ne devriez-vous point à votre patrie, si elle alloit perdre pour jamais l'avantage de voir choisir ses Juges dans le nombre de ses concitoyens. Ce malheur me semble trop éloigné pour vous le faire envisager plus long-tems ; c'est trop, Messieurs, que d'être forcé de vous le faire entrevoir. Vous serez rassurés par la lecture de l'ordre que je vous remets ; vous verrez qu'il ne vous exclut point du Conseil national que Sa Majesté me permet d'assembler & de choisir. Ce sera alors, Messieurs, si j'ai recours à ce moyen, que vous deviendrez par la permission du Roi, une portion véritable des états généraux de cette colonie.

S'il existoit parmi vous, Messieurs, des membres éblouis par le passé, par

leurs talens juridiques, par des liaisons secrettes, ou par des protections particuliéres; fait pour ne soupçonner personne, & contraint de ne désigner qu'en punissant, je dois à ma place & à eux un conseil indiscret & salutaire. Ils n'auroient point la consolation fausse, mais quelquefois séduisante, de se faire un nom, quoique coupables & punis; ils seroient traités avec cette honte compagne redoutable d'une juste sévérité.

J'ignore si les Colonies ont été autrefois le Théâtre flétrissant de la passion des Chefs; mais je crois que le grand Ministre à qui Sa Majesté en a confié la conduite, veut que ces pays éloignés ne soient point troublés par des Cabales obscures; que la liberté y soit fondée sur l'autorité, mais que l'on n'y ait point l'audace de dicter des conditions à notre Maître, & que tout particulier instrument de pareilles entreprises, soit d'autant plus la victime de son imprudence, que le châtiment qu'il aura mérité sera irrévocable sans être offensant pour son état.

Le nom seul de M. le Duc de Choiseul, Messieurs, doit annoncer à ces personnes, s'il en éxistoit, que leurs liaisons, leurs vues & leurs démarches mêmes lui sont connues. Trop atten-

tif, trop pénétrant, pour ne pas être instruit de ce qui intéresse autant le bien du service du Roi, les grandes choses qui ont à jamais rendu fameux le ministére de M. le Duc de Choiseul, ont dû aprendre combien il est au-dessus des démarches particuliéres & du secours tardif des protecteurs de ce genre.

Fidèles à vos engagemens, Messieurs, & pratiquant ce que vous ordonnez, vous ne mettrez pas au nombre de vos prérogatives, le funeste avantage de protéger les Débiteurs, & de faire attendre d'infortunés Créanciers. Ils ont pu porter leurs plaintes jusqu'à la Cour; ils ont dû être écoutés, & peut-être éxigé la sévérité du meilleur des Princes.

Mais, Messieurs, le pouvoir que le Roi m'a donné est assez étendu, pour que j'ose prendre sur moi de vous dissimuler des reproches déja aussi douloureux pour un Chef, qu'ils seroient amers pour vous. Voila le seul abus que je ferai de mon autorité. Il en deviendroit un; il seroit condamnable, si le peu que j'ai dit ne faisoit pas toute l'impression qu'il m'est permis d'en attendre.

Je m'impose déja silence, Messieurs, sur d'autres objets; la confiance de Sa

Majesté ne permettra plus une rivalité toujours nuisible. Elle pourroit emprunter votre nom, & chercher dans les formes des moyens ignorés de s'attribuer une plus grande partie du pouvoir. Convaincu de l'importance de ces mêmes formes, j'en ferai le défenseur, elles ne m'empêcheront point de faire le bien.

Certain par les ordres & les moyens qu'il a plu à Sa Majesté de me donner, & encore plus, s'il est possible par ma conduite, qu'il ne pourra exister de division dans cette Colonie; l'unité d'esprit & d'action y régnera, & on n'apercevra point dans vos arrêtés de ces termes douteux, qui désignant une obéissance conditionnelle, semblent placer le sujet à côté du Souverain. Les Comptes que je suis à portée de rendre, effaceront bien-tôt, à ce que j'espére, de fâcheuses impressions. Il suffit de vous les faire apercevoir, pour être assuré de vos regrets.

Je viendrai souvent, Messieurs, être le témoin de vos travaux, & mêler ma voix à vos opinions. Lorsque d'autres devoirs m'en empêcheront, vous aurez dans la personne de votre Intendant un Chef en état de les aprécier. Je me ferai gloire d'agir selon ses lumiéres, soit dans la proposition du

remplacement des emplois, soit pour la récompense & les agrémens que vous mériterez des bontés de Sa Majesté. La fermeté & l'intégrité de M. Mayon ont fixé sur lui le choix de Sa Majesté. Je l'ai vû Président des deux Conseils, Gouverneur & Administrateur unique d'une Colonie, où se rassembloient toutes les richesses des Indes Françoises, entretenir le bon ordre, détruire les abus, donner de l'activité à la justice, & en soutenir la dignité. Le tribut de louanges qu'il mérite est un compliment que je vous fais, Messieurs; je m'en dois un à moi-même. Il m'est permis de tout espérer, puisque ce sera parmi vous & avec un second aussi estimable, que je me délasserai des fatigues multipliées de mon emploi.

Croyez, je vous prie, Messieurs, qu'en sacrifiant tout à votre estime, je n'en serai pas moins occupé du desir de mériter votre amitié. La simplicité militaire avec laquelle je vous la demande, doit vous prouver que je la regarderai comme un des événemens les plus flatteurs de ma vie.

RPJCB

REPONSE

De M. le Comte d'ESTAING, Gouverneur Général de Saint Domingue, au Compliment qui lui a été fait lors de son arrivée, par les Députés du Conseil Supérieur du Cap.

Il écouta le Compliment sous un Dais découvert, après il se couvrit, & répondit :

JE rendrai compte au Roi de votre députation, & je ferai part à M. le Duc de Choiseul de l'obéissance avec laquelle vous vous êtes portés à l'enregistrement de la commission dont Sa Majesté m'a honoré.

Le Conseil doit d'autant plus se porter à donner dans toutes les occasions des marques de son obéissance, qu'il a lieu de s'apercevoir que le Roi a attaché à ma personne une distinction qu'il n'accorde qu'aux Vice-Rois & aux Ambassadeurs ; c'est l'honneur de le représenter. Je me flatte (*& à l'instant il s'est découvert*) que je n'aurai que des

Comptes satisfaisans à rendre à Sa Majesté, du zèle & de l'obeissance du Conseil ; & je vous prie de l'assurer que dans toutes les occasions je chercherai à mériter son estime & son amitié.

A la Séance du 7 Mai 1764, M. le Comte d'Estaing prononça au Conseil du Cap le discours qui suit :

M. Mayon m'a demandé en votre nom, Messieurs, une Copie de ce que j'ai répondu au Compliment des Députés que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Ma Réponse a été faite sans préparation; elle n'a point été écrite. Je regardois la totalité de l'administration d'une Colonie comme une Famille dont les différens membres se communiquent leurs idées réciproquement sans préparation, sans embarras, & sans méfiance. L'avenir ne verroit plus alors des traces de ces difficultés d'un instant, qui troublent l'harmonie des Sociétés les mieux réglées. Vous avez souhaité que ce que j'ai l'honneur de vous dire fût écrit, j'y ai consenti,

15-17
15-017

EB
S137
1764
2